



**sn es**  
fsu

**Orléans - Tours**

Cher - Eure & Loir - Indre - Indre & Loire - Loir & Cher - Loiret

**U.**  
F.S.U.



## **ALERTE à la profession : Régressions majeures en vue !**

**Conditions de travail, liberté pédagogique, rémunérations, principe d'égalité... :**

### **Jusqu'où ira notre ministère ?**

**Cher-e-s Collègues, tenons-nous informé-e-s sur ce qui se trame pour l'avenir proche de notre vie professionnelle, et donnons notre avis sur la façon de (ré)agir face à de telles attaques !**

• **4 textes ministériels récents sont à (re)découvrir** (sur [www.orleans.snes.edu](http://www.orleans.snes.edu)) :

- le décret n°2014-940, publié en août 2014, concernant nos obligations de service (décret relatif aux ORS et missions, remplaçant les fameux « décrets de 50 »)
- le projet de décret sur les IMP (« Indemnités pour Missions Particulières »)
- deux projets de circulaires d'application de ces décrets

Remarque : Une circulaire doit, juridiquement, préciser et non pas modifier un décret, ce qui, en plusieurs endroits des projets de circulaires, n'est pas respecté par le MEN.

• **Les projets de décret et de circulaires révèlent que le Ministère envisage :**

– la mise sous contrôle de notre liberté pédagogique et ce, par nos propres collègues !

(cf. le coordonnateur de discipline « contribue à l'harmonisation des pratiques pédagogiques au sein de la (des) discipline(s), encourage les innovations pédagogiques propres à la discipline et accompagne les enseignants de la (des) discipline(s) pour favoriser l'adaptation des pratiques pédagogiques »)

– des « **coordonnateurs de cycle et de niveau** », enseignant-e-s « interlocuteurs privilégiés » (sic !) du

Chef d'établissement, **hiérarchie intermédiaire** qui pèsera inévitablement sur le climat de confiance nécessaire au « travailler ensemble » dans nos collèges et lycées.

– l'attribution d' **indemnités** remplaçant d'anciennes décharges, moins payées qu'une 1ère HSA de certifié, et **modulables selon le bon vouloir du Chef d'établissement**. Que devient le **principe d'égalité** garanti par des critères de rémunération fixés nationalement dans des textes officiels ?

– la **multiplication à l'infini des réunions obligatoires**

– **Brevets et Bacs blancs obligatoires pour tou-te-s**

– en lycée, une **pondération** qui lèse nos **collègues de Lettres** et qui aboutira à **imposer plus d'une HSA à la plupart des bénéficiaires**.

Est-ce ainsi que le Ministère entend « refonder l'école » ? En nous écrasant davantage sous le poids des heures de travail et du contrôle managérial ? Pour empêcher ces attaques inouïes, pour notre avenir, pour celui de nos élèves menacés par le manque de moyens et la crise de recrutements qui s'amplifie,

**exigeons la réécriture de ces projets de décret et circulaires, en pesant par nos mobilisations !**

**Merci à vous, Cher-e-s Collègues syndiqué-e-s et non syndiqué-e-s, de nous renvoyer au plus vite le coupon-enquête ci-dessous (au SNES, 9, rue du Fg Saint-Jean 45000 Orléans) ou de nous donner votre avis par courriel à [s3orl@snes.edu](mailto:s3orl@snes.edu) ) :**

✂-----

1/ Les projets de décret et de circulaires sur les ORS et IMP constituent selon moi une attaque majeure nécessitant une mobilisation d'ampleur : OUI - NON

2/ Les meilleures formes d'action contre de telles attaques seraient selon moi : .....

3/ Une grève (reconductible ?) aux mois de mars ou avril serait selon moi nécessaire : OUI - NON

